

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 23 mars 2021
18h30 salle de la Tourniole

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Christine Petitjean, Richard Brusa, Maxime Mathis, Tantely Brun, Jérôme Lamonica, Jean Camus, Delphine Vuillermoz, Chantal Perreaut.

Absents excusés : Valérie Faivre – Caroline Médigue – Nicolas Jacquier.

Avant de commencer la séance du conseil municipal, le Maire présente à l'assemblée le nouvel ASVP, M. Antoine CASOLI. Il sera présent sur la commune tous les mardis matin ainsi qu'aléatoirement sur d'autres jours de la semaine. Il fera principalement de la prévention au début puis avec la mise en place de la zone bleue, il pourra verbaliser les contrevenants.

Le Maire propose de modifier le déroulé de l'ordre du jour, avec en première partie la présentation des comptes administratifs 2020 et des budgets primitifs 2021.

1. Validation du compte rendu de la séance du 25 février 2021.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Présentation et adoption des comptes administratifs 2020, présentation et adoption du budget communal et du budget panneaux photovoltaïques 2021.

Richard BRUSA fait une présentation synthétique des comptes du budget général de la commune.

• **Présentation et vote des comptes administratifs.**

Richard BRUSA, rapporteur du budget, expose la situation générale de la commune. Chaque conseiller a reçu le 15 mars un état détaillé des comptes administratifs et des budgets primitifs de la commune.

La lecture du compte administratif 2020 de la commune fait apparaître un déficit d'investissement de 395 514.92 €, un excédent de fonctionnement de 575 536.34 € soit un excédent global de 180 021.42 €.

La lecture du compte administratif 2020 pour les panneaux photovoltaïques fait apparaître un excédent d'investissement de 9 058.07 €, un déficit de fonctionnement de 963.49 € soit un excédent global de 8 094.58 €.

Monsieur le Maire quitte la salle, M. Claude PIERREL met au vote la validation des comptes administratifs : ils sont adoptés à l'unanimité par 11 voix pour.

• **Présentation et vote du compte de gestion 2020 du Trésorier.**

Les comptes de gestion 2020 étant identiques au compte administratif tenu par la collectivité sont adoptés à l'unanimité.

• **Affectation des résultats de l'exercice 2020.**

L'exercice 2020 génère un excédent cumulé de 575 536.34 €, ce résultat comprenant l'intégration du CCAS au 1^{er} juillet 2020.

Cet excédent est affecté en partie à la section d'investissement pour un montant de 395 515 €, et 180 021.34 € est affecté au report du solde à la section de fonctionnement.

S'agissant de l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget panneaux photovoltaïques, l'excédent de 8 094.58 € est affecté en report à nouveau.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation des résultats.

- **Présentation et vote des budgets primitifs.**

BUDGET GENERAL : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 727 413 €, et la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 7 100 228 €.

Cette somme permettra de financer de gros chantiers tels que l'extension de 5 logements pour la gendarmerie, l'aménagement de la place du Colombier, l'éclairage public de la grande rue,...

Concernant le parking de la Foule, le budget est sous-estimé pour un aménagement dans sa globalité, l'idée étant de pouvoir organiser des évènements ponctuels sur cet espace. Il est important de valoriser ce parking.

Au niveau des subventions, la commission des Grands Elus se réunit le 9 avril pour l'octroi de la DETR. Le Préfet communique beaucoup sur le fait qu'il veut faire un saupoudrage sur le JURA, et notamment financer de petits projets. Le Maire a récemment contacté le Sous-Préfet d'arrondissement pour connaître son avis sur le dossier de Bletterans, et s'assurer qu'il sera bien présenté à la commission des Grands Elus.

Une somme de 50 000 € a été allouée pour l'installation de vidéo surveillance sur la commune. C'est juste une estimation faite par le référent sureté. Nous lui avons fourni tous les renseignements nécessaires afin qu'il puisse dresser un diagnostic sur la commune. Nous pourrions prochainement affiner ce projet.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – Bâtiment Poste : la section n'est pas équilibrée mais présente globalement un excédent.

La section de fonctionnement présente un excédent de 10 594 €, et la section d'investissement un excédent de 5 444 €.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les budgets primitifs.

- **Vote des taux des taxes locales :**

Monsieur Claude PIERREL présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Comme pour 2020, la commune ne vote pas le taux de la Taxe d'Habitation (TH).

Il explique que compte tenu de la nouvelle réglementation, la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties est transférée à la commune pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation.

Dans les faits le taux départemental (24.36 %) de la TFPB doit être additionné à celui de la commune (19.80 %) ce qui porte le taux communal effectif à 44.16 % tout en maintenant l'engagement municipal de ne pas augmenter le taux communal de 19.80 %, et ceci malgré l'opération de revitalisation de bourg centre. Le taux de la TFNB reste inchangé.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les taux présentés ci-dessus.

Il est important de communiquer sur le fait que la part communale n'a pas changé et ceci depuis mars 2004.

Le maire remercie les commissions et notamment la commission finances pour tout le travail de préparation fait en amont.

3– Demande de subventions des associations

Le Maire propose de valider les différentes demandes et d'attribuer les subventions sollicitées par les associations et clubs sportifs de Bletterans pour les sommes proposées ci-dessous et dont le tableau sera annexé au budget primitif 2021, tout en indiquant que le montant proposé représente l'aide maximale accordée et que le versement dépend de la réalisation effective de l'activité ou manifestation pour laquelle elle est sollicitée :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention 2021
Bresse Jura Foot – BJF	5 000.00
Guidon Bletteranois	2 400.00
Judo	2 000.00
Stock Car	700.00
Tennis	2 000.00
UCIA	8 300.00
Pétanque	700.00
USBTT	1 500.00
BRESSTIVAL	700.00
Donneurs de sang	500.00
Divers	2 300.00
	26 100.00

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, valide l'attribution des subventions ci-dessus proposées aux associations ainsi listées.

Il est important avec la conjoncture actuelle de repenser à la politique à mener vis-à-vis des associations, et clarifier les critères d'attribution des subventions.

Les associations se demandent comment elles vont repartir après la crise : il y a un vrai déclic à avoir de la part de la commune pour les accompagner et les redynamiser.

Ce sera le rôle de la commission « associations » de travailler en partenariat avec les associations afin de trouver des solutions pour sortir de la crise.

4 – Prime CIA – relèvement du plafond

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier dans le cadre de la politique sociale de la collectivité, le paragraphe II – B de la délibération D2018-62 du 8 novembre 2018 en portant le montant annuel maximum du Complément Indemnitaire Annuel dit CIA de 600 € brut à 2000 € brut.

Le régime indemnitaire dit RIFSEEP de toute collectivité se compose en 2 primes : 1 prime mensuelle dite Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE), et une prime de fin d'année dite CIA.

Cette dernière permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour porter le plafond de cette indemnité à 2000 € sous réserve d'une validation par le Centre de Gestion du Jura auquel nous adressons le présent projet de délibération.

5 – Mise à jour de la régie de recettes du marché

M. Claude PIERREL, explique que la régie de recettes instituée auprès de la mairie de Bletterans en date du 1er janvier 1980 pour l'encaissement des droits de place et de stationnement des forains et nomades, droits d'occupation des terrasses et trottoirs, doit être modifiée à compter du 23 mars 2021.

Le montant maximum moyen mensuel de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à mille deux cent vingt euros (1220 €).

Les recettes désignées à l'article 1er sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : espèces, chèques bancaires et cartes bancaires. Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances à souches.

Le régisseur est tenu de verser au Trésor Public l'encaisse dès que celui-ci atteint en espèce le maximum fixé à l'article 3 et au minimum une fois par mois. Le régisseur verse auprès de la collectivité la totalité des justificatifs des opérations

de recettes au minimum une fois par mois.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité de 110 €/an, les deux mandataires suppléants ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

La présente délibération annule et remplace la décision du 20 décembre 1979, prenant effet au 1er janvier 1980.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide ses nouvelles dispositions.

6 – Eclairage public rue Louis XIV le Grand

Dans le cadre de la revitalisation bourg-centre, ainsi que du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public de la rue Louis XIV le Grand.

Une première délibération a été prise par le Conseil Municipal de Bletterans en septembre 2020. Le SIEDEC du Jura a depuis mis à jour ses marchés à bons de commandes, et une étude technique a été finalisée.

Le plan de financement HT définitif se décompose ainsi :

Dépenses (HT)		Recettes			
Maîtrise d'œuvre	2 534,52 €	SIEDEC	Participation	2 500,00 €	5,58%
Travaux	42 241,99 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	15 671,78 €	35,00%
		Département du Jura	DST	13 665,00 €	30,52 %
		Commune	Autofinancement	12 939,73 €	28,90 %
TOTAL	44 776,51 €	TOTAL		44 776,51 €	100,00 %

Une participation financière peut être allouée par le SIEDEC du JURA dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Deux demandes de subvention ont été déposées en septembre 2020 :

- auprès du Département du JURA - Dotation de Solidarité des Territoires (DST)
- auprès de la Préfecture du JURA - DETR

Une somme de 13 665,00 € a été obtenue au titre de la DST.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 44 776,51 € HT, soit 53 731,81 € TTC ; et sollicite l'obtention d'une participation au SIEDEC de 25,00 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 10 000,00 €).

39 points lumineux seront installés dans la grande rue avec un renforcement au niveau des passages protégés. Il sera nécessaire en amont de consulter l'ensemble des propriétaires concernés par la pose/dépose des luminaires et de rédiger des conventions auprès d'eux.

Le SIEDEC assure une fin de travaux au 15 juin 2021.

7 – Sollicitation prêt pour les travaux de la place du Colombier

Monsieur Claude Pierrel, 1^{er} adjoint, délégué aux finances, présente au Conseil municipal la synthèse des différentes offres de financement reçues, suite à la consultation lancée par la commune de Bletterans pour financer le reste à charge de l'opération de rénovation de la place du Colombier et de ses abords.

- 1 offre du Crédit Agricole de Franche comté,
- 1 offre de la Banque des Territoires.

Monsieur le Maire, également administrateur de la Caisse locale du Crédit Agricole de Franche-Comté, ne prend pas part au débat et quitte la salle (votants 11).

Monsieur Claude Pierrel rend compte au Conseil municipal des différentes propositions et rappelle que cet emprunt de 1.000.000 € est destiné à boucler le plan de financement des travaux de rénovation de la place du Colombier et de ses abords.

Après avoir pris connaissance des offres remises par les organismes bancaires consultés, et sur proposition de Monsieur Claude Pierrel, adjoint aux finances, les offres sont soumises au vote pour la meilleure offre (Monsieur Lamberger Stéphane, Maire, ne prend pas part au vote).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, décide de retenir l'offre et d'approuver les conditions générales de financement présentées par le Crédit Agricole de Franche-Comté, et décide de réaliser un emprunt de 1.000.000 € pour une durée de 25 ans avec échéances trimestrielles pour un taux de 0.95%.

8 – Provision pour créances douteuses

Monsieur Claude PIERREL explique que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle à toutes les collectivités le principe réglementaire consistant à prévoir des provisions pour créances douteuses lors de la réalisation des budgets en rapport avec les nomenclatures comptables M 14 des comptes de créances (redevables, comptes rattachés et débiteurs divers).

Il convient donc, compte tenu des créances non payées à la clôture de 2020 de constater une provision à hauteur de 15 % des sommes dues soit pour la collectivité d'inscrire au compte 6817 (dotation aux provisions des actifs circulants) une somme de 4950 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, inscrit au budget pour 2021 au compte 6817 la somme de 4950 € correspondant à 15 % des créances douteuses.

9. Compte rendu des commissions communales

- **Commission Enfance et jeunesse du 3 mars** : Christine PETITJEAN évoque le point sur l'état d'avancement des travaux dans les écoles (primaire et maternelle), l'étude de 3 devis pour le label école numérique, et la définition des projets à mettre en place (boîtes à livres, bourse au permis de conduire, terrain multisport, ...).
- **Commission cadre de vie du 8 mars** : Dominique MEAN fait le point sur l'avancée des projets pour l'éclairage du parking de la Foule et du Parc du Lavoir, l'aménagement vers le parking des Carmes (restauration des cabanes, installation d'une table pique-nique) et demande de renseignements pour l'installation d'un jeu d'enfants.
- **Commission animation du 22 mars pour préparation de la semaine du goût** : seulement 2 restaurateurs étaient présents.
- **Commission association du 20 mars** : les associations ont besoin d'aide pour la reprise (voir le point évoqué pour les subventions des associations).
- **Informations travaux** : l'entreprise Via System matérialise les passages cloutés, les marquages au sol des stationnements sont commencés. Le bouchardage autour du monument est effectué.
Les terrasses pour les restaurants sont en attente d'installation.
La peinture des bancs bleus/gris place de la mairie se craquèle, cela a été signalé à l'entreprise BALLAND.
Des essais sur la fontaine ont été effectués, nous attendons la mise en route prochaine.
La reprise des pavés est programmée en juin, cela n'est pas satisfaisant pour la commune, et de plus coïnciderait avec la quinzaine commerciale.
Les plantations pour les bacs à fleurs sont commandées, et seront plantées par les services techniques.
La densité des étals de la place de la mairie pose question, il était prévu d'en installer 10. 8 ont été posées, et cela reste serré. On se laisse le temps de la réflexion.
La commune a fait le choix d'étals modulables, rien n'est figé pour l'instant, il y a nécessité de faire des adaptations. Il faut assumer le résultat des travaux.
- **Réunion avec les commerçants du 17 mars** : il a été décidé que l'UCIA va contacter les commerçants (adhérents et non adhérents) pour connaître leur avis sur les arrêts minute, arrêts livraisons et faire un point sur les différentes demandes des commerçants.
Il a été rappelé que l'aménagement de la rue Louis XIV le Grand a été montré et discuté avec l'UCIA.
La commune rencontrera ensuite P RENARD, Président de l'UCIA pour affiner les demandes et acter définitivement les emplacements divers.

- **Commission marché du 23 mars** : rencontre avec les exposants de la place Orion suite à différentes sollicitations (départ en retraite, triangle mort avec peu de passage et changement d'emplacement d'un exposant). Il a été décidé de proposer au prochain marché du 30 mars, plusieurs configurations qui répondent à tous les critères avancés.

10 - Questions diverses

- Remarque sur la zone 20 : des incohérences ont été relevées en début/fin de zone. Il est prévu de revoir prochainement l'intégralité des sens de circulation sur la commune.
- Propositions d'achat de terrain de M. RICHTER de la rue de la Verne, et interrogations de M. BOUILLON sur les projets sur la parcelle jouxtant son terrain : la commune prévoit de faire un point avec Maître SIMONIN pour vérifier l'existence de droit de passage ou autre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 8 avril 2021, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Valérie Faivre,

Delphine Vuillermoz,

Tantely Brun,

Jérôme Lamonica,

Jean Camus,

Chantal Perreaut